REÇU EN PREFECTURE
le 23/04/2026
Application agréée E-legalite.com
70_DE-026-252601364-20260310-D092026-BF

Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
26220 DROME

DELIBERATION

Année : 2026
Numéro : 09
Objet : REPORTS DES RESULTATS 2025.

Le 10 mars 2026 à 18h30, le comité syndical convoqué le 05 mars 2026 s'est réuni à le Poët-Laval sur la convocation qui lui a été adressée par monsieur Richard **BOUQUET**, Président.

Étaient présents les délégué(e)s suivants :

Aleyrac :	Ulysse **GIRY**.
Bourdeaux :	Mireille **BRUN**, Catherine **PEYSSON**,Thierry **DIDIER,** Robert **LEYMAN.**
Bouvières :	Damien **BOMPARD**.
Comps :	Jean-Pierre **FABRE**.
Crupies :	Excusé**.**
Dieulefit :	Geneviève **MORENAS** ; Christian **BUSSAT** ; Marc **EBERHARD**, Jacques **GLEYZE**.
Eyzahut :	Fabienne **SIMIAN**.
La Bégude de Mazenc :	Laurent **BARBE**; Marc-André **BARBE**; Patrick **FAYN**; Gaël **LEOPOLD**.
La Roche Saint Secret :	Excusé.
Le Poët-Laval :	Francette **CHAPUS** ; Jérôme **CUCHE** ; Richard **BOUQUET** ; Patrick **CHASSEPOT** ; Patrice **MAGNAN.**
Les Tonils :	Excusé.
Montjoux :	Madame Patricia **VIOLET.**
Orcinas :	Monsieur Maurice **ROUSSET.**
Pont de Barret :	Excusé**.**
Rochebaudin :	Excusé.
Salettes :	Excusé.
Souspierre :	Monsieur Pierre **MOSSAZ.**
Teyssières :	Excusé.
Vesc :	Excusé.

Nombre de délégués titulaires : 41
Délégué(e)s présent(e)s : 24
Quorum : 21
Procurations : 3

REÇU EN PREFECTURE
le 23/04/2026
Application agréée E-legalite.com
70_DE-026-252601364-20260310-D092026-BF

Délégué(e)s excusé(e)s:

- Mme Anne DESLOGES (procuration à M M. EBERHARD)
- Madame Mireille BLANC
- Monsieur Sylvain JEAN (procuration à M P. MAGNAN)
- Mme Camille PERRIN (procuration à M C. BUSSAT)
- M Eric KETLEY

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics d'eau potable et d'assainissement ;

Vu les comptes financiers uniques 2025 du service de l'eau, du service de l'assainissement collectif et du service de l'assainissement non collectif, approuvés par délibérations n° [à compléter] en date du [date] ;

Vu les budgets primitifs 2026 du service de l'eau, du service de l'assainissement collectif et du service de l'assainissement non collectif ;

Considérant qu'il y a lieu de reprendre et reporter sur les budgets primitifs 2026 les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2025 ;

Considérant que les résultats excédentaires de la section d'exploitation peuvent être reportés en section d'exploitation et que les soldes excédentaires d'investissement peuvent être repris en section d'investissement au budget de l'exercice suivant ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1er – **Service de l'eau**
De reprendre et reporter sur le budget primitif 2026 du service de l'eau les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

R 002 – Excédent d'exploitation reporté : 558 554,00 €
R 001 – Solde excédentaire d'investissement reporté : 956 403,00 €

REÇU EN PREFECTURE
le 23/04/2026
Application agréée E-legalite.com
70_DE-026-252601364-20260310-D092026-BF

Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
26220 DROME

Article 2 – **Service de l'assainissement collectif**
De reprendre et reporter sur le budget primitif 2026 du service de l'assainissement collectif les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

R 002 – Excédent d'exploitation reporté :2 027 278,00 €
R 001 – Solde excédentaire d'investissement reporté : 381 529,00 €

Article 3 – **Service de l'assainissement non collectif**
De reprendre et reporter sur le budget primitif 2026 du service de l'assainissement non collectif les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

R 002 – Excédent d'exploitation reporté : 23 105,00 €

Article 4
Les inscriptions correspondantes seront portées aux budgets primitifs 2026 des services concernés.

Article 5
Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Acte certifié exécutoire du fait de sa publication
et de sa transmission en Préfecture le 23/04/2026

Le Président,

Richard BOUQUET